



Conseillers en exercice	44
Présents	39
Nombre de pouvoirs	4
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 053

Commission intercommunale d'accessibilité

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint Yrieix la Montagne, au nombre de trente-neuf sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 23 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Denis FOUREAU ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Bernard ROUGIER ; Cynthia VELLEINE ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Bernard BONNEFOND ; Catherine VAROQUI (suppléante de Thierry LETELLIER) ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pierrette LEGROS ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Valérie BERTIN.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Isabelle RAPINAT ; Philippe ESTERELLAS à Olivier CAGNON ; Claude BIALOUX à Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER à Denis PRIOURET.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Gregorio YONG VIVAS.



La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale dès lors qu'ils sont compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire et qu'ils regroupent 5 000 habitants ou plus. Elle est alors présidée par le président de l'établissement.

Les missions de la Commission se limitent à celles de la communauté de communes.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 43
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité,
- **DE NE PAS PROCEDER** par scrutin secret à la nomination de ses membres,
- **DE CONSTITUER** la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité comme suit :
 - Collège représentant les élus communautaires : **7 membres : Stéphane DUPRAT, Marilyn MONBUREAU, Cynthia VELLEINE, Isabelle DUGAUD, Philippe COLLIN, Bernard ROUGIER, Benjamin SIMONS,**
 - Collège représentant les partenaires publics : **M. le Préfet de la Creuse ou son représentant ; Mme la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant,**
 - Collège représentant les associations d'usagers : **Association des Paralysés de France, APAJH, ADAPEI, UDAF, Fédération des accidentés du Travail et des Handicapés, association des commerçants et artisans d'Aubusson et de Felletin,**
 - Ainsi que, à titre consultatif, **les maires des communes pour l'étude des dossiers concernant des établissements situés sur leur commune.**

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président



REÇU EN PREFECTURE
le 13/05/2026

Application agréée E-legalite.com